

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD19

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« d'indemnité au regard »,

les mots :

« d'être indemnisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.